

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2023

MODIFICATION DU CALCUL DE LA TEOM - (N° 583)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par
M. Jacques

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article 2 semble être contradictoire avec l'article 1er de cette proposition de loi dont les effets sont susceptibles de fragiliser sinon sont de nature à obérer le principe de libre administration et les équilibres fiscaux des collectivités territoriales.